



**Déclaration liminaire intersyndicale
au CTL du 5 mai 2017 :**

Pas de « grignotage des droits des agents » !

Nous vous rappelons que votre projet n'entre pas dans les critères définis par l'administration centrale dans sa note du 17 février. Ainsi, les propositions de fusion de RAN doivent concerner :

- « les RAN peu attractives », la note précisant cette notion : isolement, zone de haute montagne... : où ça dans le 94 ? ;
- « les RAN à volume d'emplois et d'effectifs peu importants » : où ça dans le 94 ? ;
- « les RAN recouvrant un périmètre géographique restreint » : où ça dans le 94 ? ;
- « les RAN dont le périmètre n'est pas en cohérence avec la réalité économique et/ou démographique locale » : où ça dans le 94 ?

De plus, cette note concerne « essentiellement les directions qui n'ont pas engagé (...) la réflexion pour 2017 », ce qui n'est pas le cas du Val-de-Marne qui a fusionné 3 RAN en 2017 ;

– le paragraphe se poursuit en indiquant « sauf évolution substantielle de l'implantation prévisible (...) il conviendra de mesurer les effets (des fusions de RAN 2017) avant d'envisager de nouvelles modifications ».

Or vous nous avez répondu à plusieurs reprises qu'il n'y aurait pas de nouvelles fusions de sites, « en raison des élections présidentielles ». Et les mouvements définitifs de mutation 2017 ne sont pas parus à ce jour (et encore moins analysés).

– il faut répondre « aux besoins métiers », alors que vous ne parlez que de km ou de géographie.

Dès lors, il apparaît très clairement que vous ne justifiez nullement votre projet de fusion au regard des critères précités que ce soit pour 3 ou 7 RAN ! Votre seul argument étant « d'avoir la disposition des agents pour les affecter en fonction des besoins de l'administration et pas dans l'intérêt des agents ».

Pour les organisations syndicales, le problème est bien le manque de recrutement qui conduit aux vacances d'emplois voire aux gels de poste. Ce sont encore les agents qui subissent la pénurie !

Nous sommes outrés d'entendre qu'un Directeur trouve normal que les agents souffrent, car la société souffre ! Nous vous rappelons en effet que vous êtes pénalement responsable des conditions de vie au travail des agents !

Dès lors, les agents n'ont pas à payer les conséquences du manque d'effectifs !

Nous exigeons, avec les agents, la suppression pure et simple de votre projet.